

## SEANCE DU 15 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un le 15 juillet à 20h00 le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle des fêtes pour garantir la distanciation sociale des Elus, sous la présidence de Monsieur FALLOU Thierry, Maire. Masques, gel, lingettes sont à disposition des personnes présentes.

Présents : Mmes DRUGEON Cécile, PELLETIER BRUNEAU Ariel, TEISSERENC Cécile, MM. FALLOU Thierry, BRUNEAU Hubert, BONIN Gregory, CHERAMY Laurent, FAGNOUX Éric, JOUSSET Christian.

Absents excusés : Mrs FAUCHEUX Samuel et POUSSE Tristan

Secrétaire de séance : Mme Ariel PELLETIER-BRUNEAU

Date de convocation : 09 juillet 2021

### **L'ordre du jour est le suivant :**

- Approbation du compte rendu de conseils du 08 juin 2021
- Etude de différents devis
- Branchement d'eau
- SITE (transport scolaire de Jallans)
- Point fibre
- Assainissement
- Remboursement facture
- Location appartement
- Questions Diverses

Monsieur le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour : Tarifs Salle des Fêtes-Caution, le conseil accepte à l'unanimité.

### **I - Approbation du compte rendu de conseil du 08 juin 2021 :**

- Le conseil municipal valide le compte rendu de conseil municipal du 08 juin 2021.

### **II – Etude de différents devis :**

Monsieur le Maire présente les différents devis des entreprises qui ont répondu pour les travaux de bordures rue de l'Artisanat (suite à la reprise de terrain par le Conseil Départemental).

La reprise de bordures et chaussée face à l'arrêt de bus scolaire.

La pose de bordures au cimetière après élargissement du passage autour de la Croix centrale du cimetière. Les entreprises sont Stés Blot Châteaudun, Villedieu Dangeau, Livernais TP les Villages Vovéens.

Il convient de demander quelques modifications sur les métrés aux entreprises. Pour l'heure, la Sté Livernais ne serait pas la mieux placée des trois entreprises. Le choix final se fera en septembre avec les nouvelles données de chacun.

### **III – Subventions :**

Monsieur le Maire informe **que la demande de DETR** d'un montant de 2 837 € est accordée pour les travaux de pose de compteurs d'eau sur le trottoir et suppression du plomb sur l'espace public (de la Pierre St Marc ) d'un montant de 14 185 € HT.

**La demande de FDI** d'un montant de 4 966 € (30%) est accordée pour les travaux de voirie rue de l'Artisanat estimés à 16 553.10 € HT.

**La demande de DETR** de 2 694 € pour le projet de clôture de sécurisation du Château d'eau par la Sté Clôtures Dunoises de Lutz en Dunois n'est pas retenue (enveloppe épuisée).

**Ainsi que la demande de FDI** pour la sécurisation dans le cimetière, autour de la Croix, le montant minimum de subvention étant trop faible (- de 1 000 €).

#### **IV – Travaux salle de conseil à l'étage :**

La salle de réunion étant d'époque, il conviendrait de la restaurer, un devis a été demandé à M. MARTIN Thierry peintre à Patay qui travaille pour la commune.

Deux solutions, garder le plafond ancien pour lequel il y aurait un gros travail de rebouchage et consolidation (mais sans isolation) ou, le remplacer en posant une isolation, suivant l'option, le coût serait d'environ 2 700 € HT (hors remplacement du sol)

Le conseil souhaite avoir un devis pour la réfection avec isolation du plafond et la réfection du sol en parquet flottant.

Ce projet sera donc revu plus tard quand les devis seront arrivés.

#### **V – Branchement d'eau**

Il apparait qu'une fuite avant compteur, entre la rue et le compteur à l'intérieur de l'habitation soit constatée chez un administré, les travaux de changement de compteurs pour une pose sur le trottoir n'étant prévu qu'en septembre de la rue de la Pierre St Marc, il nous faut réparer cette fuite au plus vite. Une visite sur les lieux s'impose.

#### **VI – SITE (transport scolaire de Jallans) : DCM 2021 07 15 n°27**

Suite au courrier en LR AR reçu de Monsieur le sous-Préfet nous indiquant que la compétence transport revient à la CCCB depuis 2017, il n'y a plus lieu de siéger à ce syndicat. Nous devons donc régulariser la situation en abrogeant la délibération nommant les délégués à ce syndicat.

**Votants : 09      Pour : 09      Contre : 0      Abs. : 0**

#### **VII- Fibre :**

Monsieur le Maire informe que l'inauguration du NRO a eu lieu le 6 juillet en présence du Président du Conseil Départemental, du Député, des 2 conseillers Départementaux et diverses personnalités.

#### **VIII – Assainissement :**

M. le Maire informe que des contrôles ont débuté sur la CCCB et des amendes vont-êtres données aux personnes qui n'ont pas respecté les avis émis lors de la vente de leur maison afin de remettre aux normes leurs installations.

Au 4 Venelle de la Conie (parcelle AB 313 de 68m<sup>2</sup>), cette maison est sur le point d'être vendue. Elle n'a aucun assainissement et peu de possibilité ou pas de se mettre aux normes, actuellement cette maison est équipée d'un sany-broyeur et rejette chez un voisin (parcelle AB 27, dans un tas de pierre ou cave éboulée, c'est inadmissible en l'état).

Monsieur le Maire se renseigne comment faire pour qu'une solution soit trouvée. Le Notaire est alerté, ainsi que la CCCB qui a la compétence environnement. La situation a été exposée au cabinet d'urbanisme qui a travaillé sur le PLUI (pas de réponse pour le moment). Si besoin un courrier sera fait à M. le Sous-Préfet.

### **IX – Remboursement facture : DCM 2021 07 15 n°28**

Il a été constaté une fuite sur le branchement d'eau de la ferme de Lislebout, la Sté Véolia contactée, ne pouvant intervenir, Monsieur le Maire a fait la réparation, mais pour cela il fallait s'approvisionner en pièce de rechange chez H.Tube-CMPO zone industrielle d'Ingré pour la somme de 174,43 € TTC. La commune n'ayant pas de compte chez ce fournisseur, il a fallu régler la facture de suite. Il convient donc de rembourser Monsieur BONIN Grégory pour l'avance faite de cette somme, celui-ci étant concerné, il ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité.

**Votants : 08    Pour : 08    Contre : 0    Abs. : 0**

### **X – Changement compteur :**

Un gros compteur d'alimentation paraît défectueux, il serait préférable de le remplacer, coût estimatif 350 € HT soit TTC 420 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité.

**Votants : 09    Pour : 09    Contre : 0    Abs. : 0**

### **XI – Location appartement :**

Monsieur le Maire retrace l'historique de cet appartement depuis 2001, la locataire quitte les lieux le 31 juillet 2021, une annonce est sur panneau pocket, et une sera publiée sur le Bon Coin. Voir dans la presse .

- Profil recherché, une famille avec enfants.

Le conseil après en avoir délibéré, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette location et signer les documents nécessaires.

**Votants : 09    Pour : 09    Contre : 0    Abs. : 0**

### **XII – Salle des Fêtes :**

Suite à diverses comparaisons, il apparait qu'il est nécessaire d'augmenter la caution déposée en cas de location.

Le conseil délibère et décide de passer le montant de la caution de 350 € à 1 000 €

**Votants : 09    Pour : 09    Contre : 0    Abs. : 0**

### **XIII – Fonds d’Aide aux Jeunes (FAJ) :**

Le conseil prend connaissance du courrier explicatif des services du conseil Départemental après avoir délibéré, le conseil ne souhaite pas participer à l’unanimité.

**Votants : 09    Pour : 09    Contre : 0    Abs. : 0**

### **XIV - Divers :**

\* Panneau pocket CCCB : la commune n’éprouve pas le besoin concernant la proposition faite par la CCCB pour une adhésion groupée et décline cette offre.

\* M. VILLA de la Sté RP Global a recontacté M. le Maire ce jour, mais ce point n’étant pas à l’ordre du jour, il sera évoqué plus tard en septembre.

Tour de table : RAS

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

◦ ◦  
◦

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.